

DECISION DU PRESIDENT
15 septembre 2022

DECISION MP2022-09-029 : CONSULTATION MARCHES DE TRAVAUX POUR L'ANCIEN COUVENT DES URSULINES DE GUINGAMP : RESTRUCTURATION EXTERIEURE, AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CONFERENCE DANS L'ANCIENNE CHAPELLE ET CREATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL POUR LE SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LOTS 13 et 14

Une consultation pour des travaux relatifs à la restructuration extérieure, l'aménagement d'une salle de conférence dans l'ancienne chapelle ainsi que la création d'un espace d'accueil pour le siège de la communauté d'Agglomération, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 28 janvier 2022, dans un journal d'annonces légales le 28 janvier 2022 et sur les plateformes spécialisées du Moniteur et de Marchés Online le 29 janvier 2022. Au cours de cette procédure, plusieurs lots se sont avérés infructueux ou sans suite, dont les lots 13 et 14. Conformément à la décision MP2022-03-007 du 29 mars 2022, une relance a été effectuée sur le profil d'acheteur le 2 mai 2022, dans un journal d'annonces légales le 2 mai 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'exécution des marchés des lots 4, 13, 14 et 17 comporte une clause d'insertion par l'activité économique en application de l'article R2111-10 du Code de la commande publique.

La consultation donnera lieu à des marchés ordinaires de travaux.

La date de remise des offres était fixée au 31 mai 2022 à 12h.

L'opération est estimée par les maîtres d'œuvres : Dominique Bonnot Architecte et SABA Architectes, à 1 805 000 € HT. La consultation est allouée en 18 lots.

La présente décision concerne les lots n°13 et 14 ci-dessous :

Lot	Estimation € HT actualisée février 2022	Nombre d'offres reçues
Lot n°13 A, B et C : Electricité CFA/CFO	134 166 € HT	2
Lot n°14 A, B et C : Plomberie - Chauffage - Ventilation	84 778 € HT	1

Vu l'avis des Commissions MAPA réunie le 13 septembre 2022,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle du soumissionnaire désigné ci-après :

Lot n°13 A, B et C : Electricité CFA/CFO	Montant 176 440 € HT, soit 211 728 € TTC		
AM ELEC	9B ZA De Kergre	22 970	PLOUMAGOAR
Lot n°14 A, B et C : Plomberie - Chauffage - Ventilation	Montant 147 056 € HT, soit 176 467.20 € TTC		
ARMOR GENIE CLIMATIQUE	50 Chemin de Kerguénest	22 500	PAIMPOL

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

